



Paris, le 12 juin 2014

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Chers collègues,

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

L'AMF, association pluraliste de 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur le nécessaire rééquilibrage des comptes publics ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations qui aura de graves conséquences pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. En effet, la multiplicité des contraintes qui limitent nos leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable de la pression fiscale globale) conduira inéluctablement à des arbitrages douloureux au détriment de l'investissement et des services publics locaux.

Pourtant, malgré les attaques dont sont victimes les collectivités et les élus locaux sur le niveau de leurs dépenses et la qualité de leur gestion, ils recherchent en permanence la façon la plus efficace de faciliter la vie quotidienne des habitants et assurer les services publics indispensables.

Aussi, nos concitoyens doivent aujourd'hui savoir que cette baisse massive et brutale de nos dotations aura inéluctablement une double conséquence :

- sur la qualité des services essentiels rendus à la population,
- sur l'investissement local, assuré pour plus de 60 % par le bloc communal, avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi.

.../...

Face à l'importance de ces enjeux, qui restent encore très méconnus dans l'opinion publique, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées.

Pour cela, nous devons nous mobiliser, ensemble, afin de demander le réexamen du dispositif envisagé et la réunion, en urgence, d'une véritable instance nationale de dialogue et de négociation entre l'Etat et les représentants des collectivités locales en vue de mettre à plat toutes les politiques publiques, nationales et européennes, impactant les budgets de nos collectivités.

L'Etat ne peut en effet diminuer d'un côté ses dotations et, de l'autre, stimuler la dépense publique locale par des politiques nationales non concertées ou des transferts de charges non assumés.

C'est pourquoi nous vous adressons une motion de soutien aux demandes portées par l'AMF, que vous pourrez soumettre à votre conseil communautaire.

Vous trouverez également sur le site internet de l'AMF (www.amf.asso.fr/Réf.BW12657) un argumentaire détaillé, objectif et concret, vous donnant toutes les précisions utiles sur les mesures envisageables, et vous permettant de sensibiliser vos collègues et vos concitoyens aux conséquences de la diminution drastique des concours de l'Etat. Vous pourrez l'utiliser pour toute autre action que vous jugerez nécessaire.

Nous vous remercions par avance de votre implication dans cette démarche guidée par le seul intérêt général. Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir nous retourner la motion adoptée en Conseil à l'adresse suivante amf@amf.asso.fr et de nous tenir informés de toutes les initiatives que vous pourriez prendre.

En vous assurant de notre pleine mobilisation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers collègues, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement.


André LAIGNEL
1^{er} Vice-Président délégué
de l'AMF

Cordialement


Jacques PÉLISSARD
Président de l'AMF